

# CHARTRE SALARIALE

**DIMENSION SPORTIVE ET CULTURELLE : SECTEUR QUEBEC**



Cette charte salariale a pour but d'uniformiser les salaires et les bonifications alloués à l'ensemble de nos animateurs. En tout temps, nous nous réservons la possibilité de valider votre expérience, gérer vos achats et vérifier vos distances parcourues. Les primes ne sont pas admissibles lorsqu'une entente particulière a été établie entre vous et DSC. Cette charte salariale peut être modifiée sans aucun avis de notre part.

## ACTIVITES PARASCOLAIRES

Animation de 45 à 90 minutes / avec ou sans gestion de dîner

- ✦ Salaire de base général : 30\$ / cours
- ✦ Salaire de base (cirque, danse, cheerleading, cuisine) : 35\$ / cours
- ✦ Salaire aide-animateur : 25\$ / cours
- ✦ 3e session à votre actif au sein de DSC : + 5\$ / cours\*
- ✦ 5 ans d'expérience en continu : + 5\$ / cours\*

\*Non admissible pour le salaire aide-animateur

## ACTIVITES SPORADIQUES

Journée pédagogique / en classe

- ✦ 1re heure : Salaire de base
- ✦ Heures suivantes : 20\$ / heure

## PROGRAMMES JEUNESSE

- ✦ Parascolaire: Salaire de base : 35\$ / cours
- ✦ Prêts à rester seuls (5-6h) : 150\$ / journée
- ✦ Gardiens Avertis(7-8h) : 200\$ / journée

## CUISINE

- ✦ 11 inscriptions et moins (8.50\$ par enfant)
- ✦ de 12 à 18 inscriptions (13\$ par enfant)
- ✦ 19 inscriptions et plus (18\$ par enfant)

\* Le remboursement sera effectué uniquement après la réception des factures originales

\* Tarif base sur une session de 10 séances de 60 minutes

## DISTANCE A PARCOURIR

- ✦ + de 25 km (aller seulement) = prime de 10\$ / cours
- ✦ + de 45 km (aller seulement) = prime de 20\$ / cours
- ✦ VOUS devez nous transmettre vos distances avant le 1er versement\*

\* En cas d'envoi tardif, nous nous réservons le droit de refuser d'ajouter le tout au contrat.

## RETARD ET ABSENCE

- ✦ Retard de moins de 15 minutes : Pénalité de 20\$ à votre contrat
- ✦ Retard de plus de 15 minutes : Le cours sera repris à la fin de la session et ce, à vos frais
- ✦ Absence injustifiée ou à 24 heures d'avis: Le cours sera reporté à la fin de la session et ce, à vos frais (si 0 possibilité de remplacement)
- ✦ Absence injustifiée ou à 24 heures d'avis: Pénalité de 25\$/cours (pour les frais de remplacement et/ou gestion des appels aux parents/école)
- ✦ En cas de maladie, vous devez nous fournir un billet de médecin, sans quoi des pénalités de 25\$ s'appliqueront.
- ✦ En cas d'abandon en cours de session, une pénalité de 15% de la valeur totale de votre contrat sera appliquée.
- ✦ Non respect de la procédure en cas d'urgence (appel directement au bureau et non un courriel) : pénalité de 25\$

## MATERIEL

- ✦ Arts plastiques: sera fourni, ainsi que le plan de cours  
Si entente particulière: 5\$ par cours / groupe entre 12-18 enfants
- ✦ Pour toute autre demande particulière;  
veuillez nous en faire part AVANT et nous prendrons une décision

## CAS PARTICULIER

- ✦ Déplacement lors d'une pédagogique alors que cette période n'affichait pas à votre horaire: 0\$ car votre erreur
- ✦ Déplacement lors d'une pédagogique mobile: 0\$ car il est de VOTRE responsabilité de vérifier avec l'école (en début de session)
- ✦ En cas d'erreur de notre part sur vos listes: nous bonifierons votre contrat pour compenser votre déplacement.

## BONUS

- ✦ Référence et embauche d'un candidat : 50\$\*

\* Le nouvel employé doit nous fournir au minimum 4 disponibilités et accepter 2 mandats

## POUR NOUS JOINDRE : DIMENSION SPORTIVE ET CULTURELLE (SECTEUR QC)

2652 route des Rivières, Lévis, QC, G6K 1J6 / Téléphone : 418-265-8853

Cindy Murray, coordnatrice: poste 1 / Audrée Bourgault, responsable ressources humaines: poste 2 / Dominic Aubé, directeur fondateur: poste 3

Courriel : info@dimensionsportive.com / Site web : www.dimensionsportive.com